



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération :
D_2024_28_4

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 13 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de BREARD Catherine, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 14

Date de convocation du : 06 Mai 2024

Présents : 9

Présents : BREARD Catherine, BENETEAU Laurent, BOUCQ Bernard, BRISSEAUD Philippe, VARAS-DIARRA Catherine, GUISET Jimmy, GREGOIRE Hervé, ADAM Olivier, SURGET Chantal

Votants : 12

**Objet : Travaux restaurant
scolaire**

Pouvoirs :

SAUMON Didier a donné pouvoir à BOUCQ Bernard
TARDY Marie-Line a donné pouvoir à BREARD Catherine
LARPE Pascal a donné pouvoir à ADAM Olivier

Absent(s) : SAUMON Didier, BLANC Wilfried, TARDY Marie-Line, LARPE Pascal, LABUSSIÈRE Patricia

Secrétaire de Séance : Jimmy GUISET

Madame le Maire rappelle qu'un marché de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement du restaurant et son logement et la construction d'une cantine scolaire, a été passé en 2016 avec Monsieur Olivier GOUEDO, architecte.

L'article 16.1 dudit marché stipule :

16.1. Résiliation du fait du maître de l'ouvrage

Conformément à l'article 20 du CCAG PI, le maître de l'ouvrage se réserve la possibilité d'arrêter l'exécution des prestations au terme de chacune des phases techniques. Les éléments de missions définies à l'article 2 du présent document sont des parties techniques au sens de l'article 20 du CCAG PI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour et 2 abstentions, décide de résilier le marché de maîtrise d'œuvre que nous avons avec Monsieur GOUEDO, conformément à l'article 16.1 dudit marché.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à passer un nouveau marché de maîtrise d'œuvre avec un nouvel architecte.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 2

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
Catherine BREARD



Emis le 13/05/2024, transmis en préfecture et rendu
exécutoire le **30 MAI 2024**
Affiché le.....